



C.C.L.O.

Centre Culturel et de Loisirs d'Ozoir-la-Ferrière

Association loi 1901

Siège social : Grand place de la Brèche aux Loups

77330 OZOIR-LA-FERRIERE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



C.C.L.O.

Centre Culturel et de Loisirs d'Ozoir-la-Ferrière

Association loi 1901

Siège social : Grand place de la Brèche aux Loups
77330 OZOIR-LA-FERRIERE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **Centre Culturel et de Loisirs d'Ozoir-la-Ferrière** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 22 novembre 2025

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau
Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.08.2025			31.08.2024	PASSIF	31.08.2025	31.08.2024
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	4 570	4 570			Fonds propres (avant affectation)	65 028	74 930
Terrains					Résultat de l'exercice	-3 316	-9 901
Constructions	131 868	131 853	15	243	Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	6 401	6 017	384	1 024	Total	61 713	65 028
Autres immobilisations corporelles	151 066	94 154	56 912	65 529	FONDS DEDIES & PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	26 080	22 876
Total	293 904	236 593	57 311	66 796	Total	26 080	22 876
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts et dettes assimilées		
Usagers - clients					Fournisseurs	12 580	21 048
Autres créances	7 807		7 807	44 000	Dettes fiscales et sociales	16 997	21 722
Charges constatées d'avance	4 196		4 196	3 733	Autres dettes		
Trésorerie	48 056		48 056	16 144	Produits constatés d'avance		
Total	60 058		60 058	63 878	Total	29 577	42 770
Total	353 962	236 593	117 370	130 674	Total	117 370	130 674

C.C.L.O.

COMPTE DE RESULTAT	2024/2025	2023/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
Prestations de service	76 656	71 774
Subventions d'exploitation	216 000	225 423
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	21	5
Total	292 677	297 203
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	75 964	81 115
Aides financières		
Impôts et taxes	4 881	5 563
Salaires	140 613	166 920
Cotisations sociales	62 408	71 939
Dotations aux amortissements	9 485	9 447
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	3 204	3 538
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	6	86
Total	296 562	338 608
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-3 884	-41 405
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers	568	928
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	568	928
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières		1
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		1
RESULTAT FINANCIER (II)	568	927
RESULTAT COURANT (I + II)	-3 316	-40 478
Produits exceptionnels		30 577
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		30 577
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-3 316	-9 901

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	14 546	14 546
Bénévolat	3 416	4 438
Total	17 963	18 984
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	14 546	14 546
Personnel bénévole	3 416	4 438
Total	17 963	18 984

ANNEXE

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 août 2025 dégage un résultat déficitaire de 3 315,86 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association : Cette association a pour objet de prendre en charge l'administration, la gestion, l'animation et le contrôle des bâtiments dits « Centre culturel d'Ozoir-Village ».

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le montant de la subvention municipale est resté stable à un montant de 216 000 €.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC 2018-06 et ANC 2022-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	4 570,00			4 570,00
Terrains				
Constructions et agencements	131 867,73			131 867,73
Matériel d'activités	6 400,80			6 400,80
Agencements & aménagements divers	143 743,36			143 743,36
Matériel de transport				
Matériel informatique	2 720,23			2 720,23
Mobilier de bureau	4 601,97			4 601,97
Immobilisations en cours				
Total	293 904,09			293 904,09

b) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	4 570,00			4 570,00
Constructions et agencement	5%	131 624,53	228,00		131 852,53
Matériel d'activités	10%	5 376,67	640,08		6 016,75
Agencements & amén. divers	10%	79 261,33	8 377,48		87 638,81
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	1 673,31	239,60		1 912,91
Mobilier de bureau	20%	4 601,97			4 601,97
Total		227 107,81	9 485,16		236 592,97

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	

3. Stocks

Néant

4. Autres créances

Subventions à recevoir	4 000.00
Gaz QP Copropriété brèche aux loup	3 573.53
Foncia Meaux	229.66
Fournisseurs divers	3.61
	7 806.80

5. Charges constatées d'avance

Ciel Sage Comptabilité	52.52
Gretz Prestige immobilier	581.41
Foncia immobilier	40.28
Viale (09/2025)	121.30
Foncia immobilier (09/2025)	1716.02
Bnp Lease (leasing copieur)	421.52
Simt médecine du travail	42.17
Sdeec	290.08
Gmf assurances 09-2025	101.28
Solocal	267.64
Rh Solutions	141.53
Réseau bureautique	1.62
Edf	5.70
Groupe de prévention	391.61
Microsoft	21.16
	4 195.82

6. Trésorerie

Crédit Agricole	10 130.65
Livret A Crédit Agricole	35 000.00
Livret CSL ASSOCIATION	2 129.84
Caisse	795.25
	48 055.74

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le compte « fonds propres » est le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement

Néant

3. Fonds dédiés

Néant

4. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Remboursement des fluides				
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	22 875,69	3 204,30		26 079,99
Provisions pour charges	22 875,69	3 204,30		26 079,99
Usagers				
Dépréciations				
Total	22 875,69	3 204,30		26 079,99

Dotations / reprises d'exploitation

3 204,30

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total

3 204,30

Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective des Centres sociaux et socio culturel, la provision pour engagements de retraite représente 1/5 de mois de salaire par année de présence pour le personnel de plus de 40 ans en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision

5. Emprunts et dettes assimilées

Néant

6. Fournisseurs

Fournisseurs	3 351.49
Fournisseurs, factures non parvenues	9 228.06
	12 579.55

7. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	2 456.67
Urssaf - Cea	11 858.00
Charges sur congés payés	1 056.37
Formation continue	1 626.33
	16 997.37

8. Produits constatés d'avance

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Produits des activités	76 425.97	70 000.46
Produits des activités annexes	230.00	1 774.00
Total Prestations	76 655.97	71 774.46

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Ministères		
Conseil Régional		
Conseil Général		
Municipale Ozoir-La-Ferrière	216 000.00	216 000.00
Autres subventions – rebt fluides		9 422.78
Total	216 000.00	225 422.78

3. Produits financiers

Intérêts livrets 568.33

4. Charges financières

Néant

5. Produits et Charges exceptionnels

Néant

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	2	1	1	1
Employés	6	2	8	2
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)	0	0	0	0
Total	8	3	9	3

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

BNP lease group (Photocopieur CANON) 10 959.00

4. Contributions volontaires

a) Mise à disposition de personnels

Cout estimé pour la mise a disposition de 2 personnes pour ménage des locaux à raison de 2.5 h par jours hors vacances scolaire et jours fériés : **14 546.40 €** (chiffre de l'exercice 2023-2024 car non communiqué à ce jour par la mairie)

b) Bénévolat

Heures bénévoles : 95 Mise en place Rentrée - Vérifications sanitaires - maintien relation Famille (Hors fonctionnement courant) Accueil crèche et écoles, répétitions, remise en état des locaux, petit bricolage, plomberie, pour un total estimé de 3 416.45 €

5. Engagements hors bilan

Néant